

MAIRIE DE COUZEIX

===

L'an deux mille vingt, le 10 février,

Le Conseil Municipal de la Commune de COUZEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

Conformément à l'article L.2121-7 du CGCT relatif au fonctionnement du Conseil Municipal et plus particulièrement l'alinéa relatif au lieu des réunions et délibérations du Conseil Municipal.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 17 juin 2019 visée en Préfecture qui autorise pour la durée des travaux de mise en accessibilité des locaux de la Mairie, que les séances du Conseil Municipal puissent avoir lieu dans une salle du Centre Culturel, située 3, allée Maurice Genevoix, à Couzeix, sous la présidence de Monsieur Michel DAVID, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 3 février 2020

Présents :

M. Michel DAVID, Mme Sylvie BILLAT, Mme Marie-Claude LAINEZ, M. Philippe PECHER, M. Gilles TOULZA, Mme Marie-Christine CANDELA, Mme Dominique GREGOIRE, M. Henri KARMES, M. Michel PETINIOT, M. Bernard MILLIANCOURT, M. Jean-Marc GABOUTY, M. André DELUC, Mme Marie-Christine REDÉ, Mme Mireille DUMOND, M. Hugues BERBEY, M. Thierry BRISSAUD, M. Philippe BOULESTEIX, Mme Patricia GAILLAC, Mme Laëtitia SYLVESTRE-PECOUT, M. Alexandre SILLONNET, Mme Marie-Pierre SCHNEIDER, M. Sébastien LARCHER, Mme Annie FERRET.

Excusés :

Mme Martine BOUCHER (Proc. à Marie-Claude LAINEZ), Mme Sylvie RESSIOT (Proc. à Gilles TOULZA), Mme Pascale SAINTILLAN (Proc. à Marie-Christine CANDELA), Mme Katia GUY (Proc. à Mme Marie-Christine REDÉ), Mme Sophie LAMBERT (Proc. à Dominique GREGOIRE), M. Nicolas GARAUD (Proc. à Bernard MILLIANCOURT).

Monsieur Alexandre SILLONNET a été élu secrétaire de séance.

Le Procès-verbal du Conseil Municipal du 16 décembre 2019 a été adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Communications diverses

Informations sur les décisions prises par M. le Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales – tableau joint à la note de synthèse –

1. Délibération autorisant M. le Maire à signer la convention relative à la réalisation des travaux de mise sous pli des documents de propagande pour les élections des conseillers municipaux et des conseillers communautaires des 15 et 22 mars 2020.
2. Délibération relative à la mise à disposition de locaux pour l'organisation de réunions publiques dans le cadre des Elections Municipales 2020.
3. Délibération relative à la désignation des membres de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier dans le cadre du projet de mise à 2x2 voies de la RN 147 au nord de Limoges.
4. Délibération autorisant M. le Maire à signer l'avenant N°3 à la convention conclue avec Limoges Métropole relative à l'élimination des déchets ménagers assujettis à la redevance spéciale.
5. Délibération relative au renouvellement de l'adhésion de la ville de Couzeix au groupement de commande d'articles d'habillement de la Communauté Urbaine Limoges Métropole.
6. Délibération relative à la demande de subvention 2020 au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.
7. Délibération annule et remplace la délibération prise au conseil municipal du 18 novembre 2019 relative à la signature d'une convention de mise à disposition des installations des Haras à l'Association Equestre de Texonnieras pour l'année 2020.
8. Délibération relative à la mise à disposition d'une salle communale auprès de l'Association « A.D.P.A.D ».
9. Délibération relative à la signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Couzeix, l'École Élémentaire Jean Moulin et l'Association Régionale pour l'Éducation Sensorielle (A.R.E.S) pour la scolarisation des élèves handicapés.
10. Délibération relative à l'avenant au contrat Groupe / Risques Statutaires à compter du 1er janvier 2020.
11. Délibération relative au nouveau tableau des effectifs au 10 février 2020.
12. Débat d'Orientations Budgétaires.

COMMUNICATIONS DIVERSES

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la réunion de la Commission de Contrôle, relative à la tenue des listes électorales, se tiendra le jeudi 20 février. Cette réunion aura lieu au Centre Culturel (salle du Hall). L'horaire sera fixé ultérieurement.

Cette information fera l'objet d'une diffusion auprès du public au travers des supports de communication de la Commune.

INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Le Maire de la Commune de COUZEIX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 18 décembre 2017, de délégation de pouvoirs au Maire prise dans le cadre de l'application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et ce, pour la durée du mandat,

Vu l'article 1 du décret n° 2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique et fixant à 40 000 euros HT le seuil de dispense de procédure pour l'ensemble des acheteurs soumis à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

Vu l'arrêté du Maire du 02 octobre 2017 portant délégation de fonction et de signature aux adjoints au maire,

Le Conseil Municipal prend note des décisions arrêtées par le Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal à savoir :

Arrêté n°	Date d'émission	Date de visa Préfecture	Titulaires	Nature du marché	Montant H.T.	Montant T.T.C.
2019MP092	06/12/2019	11/12/2019	VILLEMONTAIL	REHABILITATION COUNTRY - Lot n° 05 Avenant n° 01 - Travaux supplémentaires : Habillage d'une retombée de poutre en maçonnerie brute.	2 055,45 €	2 466,54 €
2019MP093	06/12/2019	11/12/2019	GRDF	POLE CULTUREL MULTI-ACTIVITES - Dépose branchement de gaz.	1 531,65 €	1 837,98 €
2019MP094	11/12/2019	13/12/2019	GECC	REHABILITATION COUNTRY - Lot n° 05 Avenant n° 01 - Travaux supplémentaires : Installation de minuteurs et d'un chargeur RIFD avec carte prépayée.	8 418,00 €	10 101,60 €
2019MP095	18/12/2019	20/12/2019	SL THERMIQUE	COUNTRY - Remplacement du module VMC	1 927,00 €	2 312,40 €
2019MP096	20/12/2019	27/12/2019	ACS'IT	MAIRIE - Acquisition onduleur et protection électrique pour informatique.	1 900,00 €	2 280,00 €
2019MP097	20/12/2019		LIMOUSIN INFORMATIQUE	Ecole élémentaire - Acquisition et installation d'équipement informatique.	11 704,90 €	14 045,88 €
2019MP098	20/12/2019	27/12/2019	PROCOMM	MAIRIE - Commutation des réseaux téléphoniques.	700,00 €	840,00 €
2019MP099	20/12/2019	27/12/2019	LIMOGES METROPOLE	EQUIPEMENT INCENDIE - Route de Poitiers - Création d'un poteau incendie.	3 339,88 €	4 007,86 €
2019MP100	23/12/2019	27/12/2019	ALT'ANCRE	REHABILITATION COUNTRY - Lot n° 03 Avenant n° 01 - Travaux supplémentaires : Réalisation d'enduits talochés simples intérieurs.	8 544,00 €	10 252,80 €
146U2019	09/12/2019	13/12/2019	SMACL	Remboursement partiel du sinistre du 3 septembre 2019 en incendie dans la grange du 10, rue Martial Drouet.		5 981,60 €
148U2019	09/12/2019	13/12/2019	SMACL	Remboursement partiel du sinistre constaté fin 2017 en dégât des eaux sur le revêtement de sol de la salle Patrick Janicot.		504,00 €
149U2019	09/12/2019	13/12/2019	SMACL	Remboursement total et définitif du sinistre survenu le 27 juin 2018 en dégât des eaux sur le mobilier de la crèche municipale "Le Jardin à Malices".		33,25 €
150U2019	09/12/2019	13/12/2019	SMACL	Remboursement total et définitif du sinistre survenu sur un candélabre 27, avenue de Limoges, le 4 février 2019.		806,51 €
6C2019	11/12/2019	13/12/2019	LIMAGRI MOREAU	Vente à la société LIMAGRI MOREAU de deux sècheurs électriques.		430,00 €
155U2019	20/12/2019	27/12/2019	SMACL	Remboursement partiel du sinistre constaté fin 2017 en dégât des eaux sur le revêtement de sol de la salle Patrick Janicot.		8 123,07 €

Arrêté n°	Date d'émission	Date de visa Préfecture	Titulaires	Nature du marché	Montant H.T.	Montant T.T.C.
2020MP001	17/01/2020	24/01/2020	LAVERGNE FICC	RESTAURANT SCOLAIRE - Acquisition d'une armoire froide à chariot	6 300,00 €	7 560,00 €
2020MP002	17/01/2020	24/01/2020	LES JARDINS DE COCAGNE	ESPACES VERTS Entretien annuel Mas de l'Age zones rouge et jaune	7 480,00 €	(non assujetti à la TVA)
				Intervention ponctuelle sur la zone boisée du Mas de l'Age	6 890,00 €	
				Intervention ponctuelle sur la parcelle située entre l'église et la rue Molière	2 120,00 €	
				Intervention sur la voirie communale	5 300,00 €	
				Intervention dans les allées du cimetière	4 240,00 €	
2020MP003	17/01/2020	24/01/2020	VAL DE LOIRE ENVIRONNEMENT	COURTS DE TENNIS EN TERRE BATTUE Réfection	3 000,00 €	3 600,00 €
2020MP004	17/01/2020	24/01/2020	TOUT POUR LE FROID	RESTAURANT SCOLAIRE Acquisition d'un sèche-linge	4 015,00 €	4 818,00 €
				Acquisition d'un distributeur à plateforme chauffe	2 865,00 €	3 438,00 €

1 – DELIBERATION AUTORISANT M. LE MAIRE A SIGNER LA CONVENTION RELATIVE A LA REALISATION DES TRAVAUX DE MISE SOUS PLI DES DOCUMENTS DE PROPAGANDE POUR LES ELECTIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DES 15 ET 22 MARS 2020

Délibération

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de signer avec la Préfecture, une convention, afin que soient réalisées en régie les prestations suivantes pour les deux tours des élections municipales, sous la responsabilité de Commission de Propagande :

- Réception, organisation et stockage des documents électoraux des candidats, professions de foi et bulletins de vote.
- Adressage ou libellé des enveloppes (impression sur les enveloppes directement ou impression et collage d'étiquettes) à partir d'une extraction du Répertoire Electoral Unique fournie par la Préfecture.
- Mise sous pli de la propagande électorale pour chaque électeur (une profession de foi et un bulletin de vote de chaque liste candidat).
- Tri des enveloppes par code postal en vue de leur acheminement au domicile des électeurs.
- Remise à La Poste des plis à destination des électeurs.
- Préparation des bulletins de vote, afin de pourvoir l'ensemble des bureaux de vote de Couzeix, en nombre au moins égal à celui des électeurs inscrits.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Michel DAVID et en avoir délibéré :

- Prend acte que l'ensemble de ces prestations seront réalisées en régie, c'est-à-dire, par les agents municipaux.
- Autorise M. le Maire à signer la convention relative à la réalisation des travaux de mise sous pli des documents de propagande pour les élections des conseillers municipaux et des conseillers communautaires des 15 et 22 mars 2020.

Adoptée à l'unanimité

2 - DELIBERATION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX POUR L'ORGANISATION DE REUNIONS PUBLIQUES DANS LE CADRE DES ELECTIONS MUNICIPALES 2020

Délibération

M. le Maire informe les conseillers municipaux que la Municipalité propose de mettre à disposition, pour l'ensemble des listes candidates aux élections municipales et communautaires de mars 2020 sur la Commune, deux prêts de salle communale à titre gracieux, pour l'organisation de réunions publiques.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la proposition de M. le Maire et en avoir délibéré, décide :

- D'approuver deux prêts de salle communale à titre gracieux, pour l'ensemble des listes candidates aux élections municipales et communautaires de mars 2020 sur la Commune, en vue de l'organisation de réunions publiques.

Adoptée à l'unanimité

3 - DELIBERATION RELATIVE A LA DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER DANS LE CADRE DU PROJET DE MISE A 2X2 VOIES DE LA RN 147 AU NORD DE LIMOGES

Délibération

Vu l'article L. 123-24 et Code Rural et de la Pêche Maritime relatif aux opérations d'aménagement foncier liées à la réalisation des grands ouvrages publics ;

Vu les articles L. 121-4 et R. 121-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime relatifs à la constitution des commissions d'aménagement foncier ;

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-21 relatif aux conditions de vote à bulletin secret.

M. le Maire précise que par lettre du 3 décembre 2019, M. le Président du Conseil Départemental l'a invité à faire procéder par le Conseil Municipal à l'élection des propriétaires de biens fonciers non bâtis et à la désignation des conseillers municipaux, appelés à siéger au sein des commissions d'aménagement foncier.

Pour l'élection des propriétaires, l'avis invitant à se faire connaître a été affiché en Mairie et diffusé sur les réseaux sociaux, le 27 janvier 2020.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il sera membre de la Commission.

Pour l'élection des propriétaires, se sont portés candidats, les propriétaires ci-après : Mme CHRISTOUX Joëlle, M. RENOUE Gérard, M. RUAUD Jean-Luc et M. BELINGARD Florent qui sont de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne d'après les conventions internationales, jouissent de leurs droits civiques, ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la Commune.

La liste des candidats est donc ainsi arrêtée : Mme CHRISTOUX Joëlle, M. RENOUE Gérard, M. RUAUD Jean-Luc et M. BELINGARD Florent.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret et M. le Maire fait procéder au vote à « main levée ».

Le nombre de votants étant de 28, la majorité requise est 15 voix pour les 2 premiers tours (majorité absolue) et d'une majorité relative applicable au 3^{ème} tour, si nécessaire.

Ont obtenu au premier tour :

- M. RENOUE Gérard	28 voix
- Mme CHRISTOUX Joëlle	28 voix
- M. BELINGARD Florent	28 voix
- M. RUAUD Jean-Luc	28 voix

Pour la C.I.A.F. de Couzeix et compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux, au cours des tours successifs :

- M. RENOUE Gérard
- Mme CHRISTOUX Joëlle

Sont élus(es) membres titulaires.

- M. BELINGARD Florent
- M. RUAUD Jean-Luc

Sont élus membres suppléants.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- D'acter l'élection des propriétaires de biens fonciers non bâtis en C.I.A.F.
- De valider les résultats de cette élection tels que présentés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

4 – DESIGNATION AUTORISANT M. LE MAIRE A SIGNER L'AVENANT N°3 A LA CONVENTION CONCLUE AVEC LIMOGES METROPOLE RELATIVE A L'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ASSUJETTIS A LA REDEVANCE SPECIALE

Délibération

M. Philippe PECHER informe les conseillers municipaux qu'il est nécessaire de signer un avenant à la convention conclue avec la Communauté Urbaine, relative à l'élimination des déchets ménagers et assimilés assujettis à la redevance spéciale. En effet, cet avenant fait suite à l'installation d'un bac bleu supplémentaire de 360 litres sur le site de l'école Françoise Dolto et du RAM, rue Françoise Dolto.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Philippe PECHER et en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention relative à l'élimination des déchets ménagers et assimilés assujettis à la redevance spéciale, suite à l'installation d'un bac bleu supplémentaire de 360 litres sur le site de l'école Françoise Dolto et du RAM, rue Françoise Dolto.

Adoptée à l'unanimité

5 – DELIBERATION RELATIVE AU RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION DE LA VILLE DE COUZEIX AU GROUPEMENT DE COMMANDE D'ARTICLES D'HABILLEMENT DE LA COMMUNAUTE URBAINE LIMOGES METROPOLE

Délibération

M. Philippe PECHER informe le Conseil Municipal que le marché relatif à la fourniture d'articles d'habillement expire au 31 août 2020. La commune a la possibilité, aujourd'hui, d'intégrer le prochain marché porté par la Communauté Urbaine de Limoges Métropole composé des 4 lots suivants :

- Lot 1 : Consommables.
- Lot 2 : Protections ATEX.
- Lot 3 : Protection travail en hauteur.
- Lot 4 : Protections auditives moulées.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Philippe PECHER et en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser M. le Maire à signer la convention proposée par la Communauté Urbaine de Limoges Métropole afin que la ville puisse intégrer le groupement de commande pour la fourniture d'articles d'habillement (convention ci-jointe).

Adoptée à l'unanimité

6 - DELIBERATION RELATIVE A LA DEMANDE DE SUBVENTION 2020 AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Délibération

Dans le cadre des demandes de subvention pour l'exercice 2020 au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R), M. Henri KARMES présente au Conseil Municipal les dossiers qui seront déposés pour demande de financements.

RECAPITULATIF DES PROJETS 2020

DESIGNATION	ESTIMATION COUT H.T.
<u>PATRIMOINE SCOLAIRE</u>	98 097,80 €
<u>Groupes scolaires Jean Moulin et Dolto</u>	
Sécurisation des 3 sites : mise en place de 3 alarmes PPMS	12 450,55 €
Diagnostic de la qualité intérieure de l'air	7 316,00 €
<u>Ecole maternelle Jean Moulin</u>	
Aménagement de la cour d'école et des allées avec mise aux normes de l'accessibilité P.M.R.	78 331,25 €
<u>PATRIMOINE COMMUNAL</u>	97 104,88 €
<u>Halle aux sports</u>	
Régulation des chauffages	42 424,35 €
Salle 1 - Réfection des traçages des terrains : basket, handball, badminton	5 175,00 €
Salle 4 - Dojo - Installation de cordes lisses	972,50 €
Salle 5 - Mise en place d'un contrôle d'accès salle Janicot	4 436,00 €
Salle 5 - Remplacement de l'éclairage de la salle par un dispositif LED	26 501,70 €
<u>Boulodrome</u> - Eclairage	4 655,35 €
<u>Salle polyvalente</u> - Remplacement des skydomes	6 012,41 €
<u>Eglise</u>	
Mise aux normes de l'installation campanaire (cloches)	5 314,17 €
Remplacement du moteur de la cloche 2	1 613,40 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Henri KARMES et en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le dépôt des dossiers de demande de subventions auprès de la Préfecture de la Haute-Vienne au titre des Fonds D.E.T.R. 2020.
- de solliciter une subvention, au taux le plus élevé possible, au titre de la D.E.T.R pour l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité

7 – DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION PRISE AU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2019 RELATIVE A LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS DES HARAS A L'ASSOCIATION EQUESTRE DE TEXONNIERAS POUR L'ANNEE 2020

Délibération

M. Henri KARMES présente la convention de mise à disposition des installations des Haras à l'Association Equestre Texonnières, pour l'année 2020. Cette convention couvre la période de janvier à décembre 2020 et fixe une indemnité d'occupation d'un montant de 500 € pour la mise à disposition de boxes, de locaux et d'un espace dédié au poulinage.

Compte tenu des modifications apportées sur l'emprise des bâtiments mis à disposition auprès de l'Association, il est nécessaire d'exclure la partie pavillonnaire qui avait été ajoutée à la convention présentée au Conseil Municipal du 18 novembre 2019.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Henri KARMES et en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser M. le Maire à signer la convention avec l'Association Equestre Texonnières, ainsi modifiée, pour une durée d'un an, dans l'objectif de pérenniser l'activité équine du site de Texonnières.

Adoptée à l'unanimité

8 – DELIBERATION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE COMMUNALE AUPRES DE L'ASSOCIATION « A.D.P.A.D »

Délibération

Mme Marie-Christine CANDELA présente au Conseil Municipal la convention de mise à disposition d'un local communal situé au Centre Social et Familial (Bureau des Adjoints), place du 8 mai 1945, avec l'Association D'aide aux Personnes Agées A Domicile. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme Marie-Christine CANDELA et en avoir délibéré, décide :

- 1- D'autoriser M. le Maire à signer la convention entre la Commune et l'Association D'aide aux Personnes Agées A Domicile (A.D.P.A.D.), dans les conditions qui viennent de lui être exposées.

Adoptée à l'unanimité

9 – DELIBERATION RELATIVE A LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE COUZEIX, L'ECOLE ELEMENTAIRE JEAN MOULIN ET L'ASSOCIATION REGIONALE POUR L'EDUCATION SENSORIELLE (A.R.E.S.) POUR LA SCOLARISATION DES ELEVES HANDICAPES

Délibération

M. Gilles TOULZA rappelle que les principales mesures relatives à la scolarisation des enfants handicapés, édictées par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ont été mises en œuvre.

M. Gilles TOULZA présente la convention qui définit les modes d'actions des parties signataires et les relations qui doivent s'établir entre elles, en vue d'actions destinées à faciliter la scolarité, en milieu scolaire ordinaire, d'enfants ayant des troubles auditifs et notifiés au sein du Service de Soutien à l'Education Familiale et l'Inclusion Scolaire (S.S.E.F.I.S.).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Gilles TOULZA et en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser M. le Maire à signer la convention tripartite qui définit ce partenariat et qui permettra de garantir à chaque enfant une place et un projet de scolarisation adapté à ses besoins.

Adoptée à l'unanimité

10 – DELIBERATION RELATIVE A L'AVENANT AU CONTRAT GROUPE/RISQUES STATUTAIRES A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2020

Délibération

Mme Sylvie BILLAT rappelle la délibération en date du 24 octobre 2016 relative à la signature d'un contrat d'Assurances Statutaires garantissant les risques financiers liés aux agents fonctionnaires titulaires ou stagiaires CNRACL en cas de maladie, décès, invalidité, incapacité et accident du travail.

Cette souscription a été réalisée par l'intermédiaire du Centre Départemental de Gestion de la Haute Vienne dans le cadre d'un contrat groupe, à l'issue d'une procédure de marché public avec le groupement d'entreprises Cabinets COLLECTEAM/YVELIN, Compagnies AM TRUST/ACTE VIE.

Les conditions d'adhésion étaient les suivantes :

Assureur : COLLECTEAM / YVELIN / AM TRUST / ACTE VIE.

Durée du contrat : Quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2017.

Régime du contrat : Capitalisation.

Préavis : Adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis.

Assiette de cotisation : Traitement indiciaire brut soumis à retenue pour pension.

Formule de franchise retenue et Taux de cotisation : SANS FRANCHISE / TAUX GLOBAL 4,42 %.

- Dont 4,29% en garanties maladie / invalidité / incapacité / accident pour le contrat AMTRUST.
- Dont 0,13 % en garantie décès pour le contrat ACTE VIE.

Par courrier, en date du 27 juin 2019, la compagnie d'assurance AM TRUST, gestionnaire en groupement avec les cabinets COLLECTEAM et YVELIN, a fait part de sa décision de résilier à titre conservatoire les contrats d'assurance statutaire garantissant les agents CNRACL.

La compagnie AM TRUST a fixé un montant ferme d'évolution de l'ensemble des taux de + 25%. Cette décision est notamment motivée par l'évolution nettement défavorable du taux d'absentéisme et compte de résultats statutaires 2018 qui fait apparaître un rapport débit/crédit de 1,39 pour le marché global.

Face à cette situation exceptionnelle et très contraignante pour le Centre de Gestion et l'ensemble des collectivités adhérentes, la société COLLECTEAM propose, par courrier en date du 2 octobre 2019, de ramener les taux applicables à notre collectivité à un niveau inférieur à celui demandé par AM TRUST, le différentiel étant supporté par COLLECTEAM et YVELIN.

En conséquence à compter du 1^{er} janvier 2020, le taux de cotisation global pour la collectivité serait le suivant :

5,38% de la base de cotisation contre 4,42 % actuellement à garanties équivalentes pour la totalité des contrats.

La compagnie d'assurance AM TRUST propose un avenant au contrat d'assurance en cours, à effet au 01^{er} janvier 2020 ; le taux de cotisation est fixé à **5,25 %** de la base de cotisation

(La cotisation de 0,13 % en garantie décès souscrite auprès de la société ACTE VIE demeure inchangée)

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu l'exposé de Mme Sylvie BILLAT et en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser M. le Maire à signer l'avenant au contrat d'assurances Groupe Prestations Statutaire émis par la compagnie d'assurances AM TRUST à effet au 1^{er} janvier 2020, taux de cotisation de 5,25 % de la base de cotisation.

Adoptée à l'unanimité

11 – DELIBERATION RELATIVE AU NOUVEAU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 10 FEVRIER 2020

Délibération

Considérant la délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2019 modifiant le tableau des emplois à compter du 16 décembre 2019,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 10 février 2020

Mme Marie-Christine CANDELA propose au Conseil Municipal les modifications suivantes :

CRÉATION DE POSTE DANS LE CADRE DE RECRUTEMENT STATUTAIRE

FILIERE	CATEGORIE	GRADE	NOMBRE	MOTIF
Culturelle	B	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1	Poste ouvert prévisionnellement dans le cadre du recrutement d'un agent au Pôle Multi Activités

CRÉATION DE POSTE DANS LE CADRE DES AVANCEMENTS DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2020

FILIERE	CATEGORIE	GRADE	NOMBRE	MOTIF
Technique	C	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	2	Avancement de grade
	C	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	3	
Police	C	Brigadier chef-principal	1	
Culturelle	C	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	1	
Sportive	B	Educateur des activités physiques et sportives principal de 2 ^{ème} classe	1	
Sociale	C	Atsem principal de 1 ^{ère} classe	2	

POSTES AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES VACANTS MAINTENUS

FILIERE	CATEGORIE	GRADE	NOMBRE	MOTIF
Administrative	A	Attaché principal	1	Agent détaché sur poste fonctionnel
Technique	C	Agent de maîtrise	1	Agent en disponibilité

TABLEAU DES EFFECTIFS au 10 FEVRIER 2020

TITULAIRES ET STAGIAIRES			Postes ouverts au 10/02/2020	Postes pourvus 10/02/2020	Pourvus ETP	Postes vacants		
FILIERE	CATEGORIE	GRADE				Nombre	TC	TNC
ADMINISTRATIVE	A	Directrice Générale des Services	1	1	1	0		
	A	Attaché principal	2	1	1	1	1	
	A	Attaché	1	1	1	0		
	B	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	2	2	2	0		
	B	Rédacteur	1	1	1	0		
	C	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	4	4	3,8	0		
	C	Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} classe	3	1	1	2	1	0,5
TECHNIQUE	A	Ingénieur principal	1	1	1	0		
	B	Technicien	1	1	1	0		
	C	Agent de Maitrise Principal	3	3	3	0		
	C	Agent de Maitrise	3	1	1	2	2	
	C	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	10	8	8	2	2	
	C	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	16	13	13	3	3	
POLICE	C	Adjoint Technique	35	27	27	8	8	
	C	Chef de police	1	0	0	1	1	
	C	Brigadier chef-principal	4	2	2	2	2	
CULTURELLE	C	Gardien-brigadier de police	2	1	1	1	1	
	B	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1	0	0	1	1	
	C	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	1	0	0	1		1
	C	Adjoint du patrimoine	1	1	0,30	0		
	B	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	5	5	3,15	0		
SPORTIVE	B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	2	2	0,55	0		
	B	Educateur des activités sportives et physiques principal de 2 ^{ème} classe	1	0	0	1	1	
ANIMATION	B	Educateur des activités sportives et physiques	1	1	1	0		
	B	Animateur	1	1	1	0		
	C	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	2	2	2	0		
SOCIALE	C	Adjoint d'animation	2	0	0	2	2	
	C	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	4	2	2	2	2	
	C	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	3	3	3	0		
Total			119	86	82,60	33	31	1,5

NON TITULAIRES PERMANENTS DROIT PUBLIC CDI			Postes ouverts au 10/02/2020	Postes pourvus 10/02/2020	Pourvus ETP	Postes vacants		
FILIERE	CATEGORIE	GRADE				Nombre	TC	TNC
CULTURELLE	B	Assistant d'enseignement artistique	1	1	1			
		Assistant d'enseignement artistique	1	1	0,60			
TECHNIQUE	C	Adjoint technique	1	1	0.40			
Total			3	3	2			

NON TITULAIRES PERMANENTS DROIT PUBLIC			Postes ouverts au 10/02/2020	Postes pourvus 10/02/2020	Pourvus ETP	Postes vacants		
FILIERE	CATEGORIE	GRADE				Nombre	TC	TNC
CULTURELLE	B	Assistant d'enseignement artistique	1	1	0,16			
	B	Assistant d'enseignement artistique	1	1	0,31			
	B	Assistant d'enseignement artistique	1	1	0,35			
Sous total			3	3	0,83			

ANIMATION	C	Adjoint d'animation	1	1	1			
	C	Adjoint d'animation	1	1	1			
ADMINISTRATIF	A	Attaché	1	1	1			
	C	Adjoint administratif	4	4	4			
TECHNIQUE	C	Adjoint technique	1	1	1			
Sous total			8	8	8			
Total			11	11	8,74			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le nouveau tableau des emplois communaux, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 10 février 2020.
- Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.
- Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

12 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Délibération

Vu l'article 11 de la loi du 6 février 1992 et de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et des nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales prévues par la

loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) n°2015-991 du 7 Août 2015, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Conformément au décret n°2016-841 du 24 juin 2016, un rapport d'orientation budgétaire a été établi pour servir de support au débat. Dans ce rapport figurent l'analyse de la situation financière de la commune, la structure de la dette, les données macro économiques et le contexte général des finances locales pour 2020, les orientations budgétaires et les engagements pluriannuels envisagés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De prendre acte par un vote, de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2020 et de l'existence du rapport sur lequel s'est tenu ce débat.

	Le Maire,	
	Michel DAVID	
Sylvie BILLAT	Marie-Claude LAINEZ	Philippe PECHER
Martine BOUCHER	Gilles TOULZA	Marie-Christine CANDELA
Dominique GREGOIRE	Henri KARMES	Michel PETINIOT
Bernard MILLIANCOURT	Jean Marc GABOUTY	André DELUC
Marie-Christine REDÉ	Mireille DUMOND	Hugues BERBEY
Sylvie RESSIOT	Thierry BRISSAUD	Pascale SAINTILLAN
Philippe BOULESTEIX	Patricia GAILLAC	Laëtitia SYLVESTRE-PECOUT
Katia GUY	Sophie LAMBERT	Alexandre SILLONNET
Marie-Pierre SCHNEIDER	Sébastien LARCHER	Annie FERRET
Nicolas GARAUD		

